

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :	Présents : Mmes et MM.	
29 avril 2026	Béatrice TESTUD, Marc WILLEMAN, Fanny WEIGEL,	
Date d'affichage :	Anatole FUCHS, Doris WOLFERSPERGER, Sylvie	
30 avril 2026	GERTHOFFER, Jocelyne SOURD, Stéphanie HALLER, Xavier	
	SCHEIDECKER, Julien BRANCART, Milène SIMUNOVIC,	
	Jérémie HUEBER, Pitchou NGOMBI, Maxime JENN.	
Nombre de membres : 15		
En exercice : 15		
Suffrages exprimés : 15	Excusé(s) :	Procuration(s) :
Votes Pour : 14	Xavier SCHEIDECKER	Julien BRANCART jusqu'à
Votes Contre : 0		21h20
Abstentions : 01		

DEL20260511_005

Objet de la délibération : **Rétrocession par SOVIA de la voirie du lotissement Kirchacker**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de la société SOVIA en date du 27 avril 2026 ;

Vu la délibération du 06 juin 2024 portant sur l'approbation d'une convention entre SOVIA et la commune ;

VU la réception du 27 avril 2026 des ouvrages des lots réseaux secs et humides signée, sans réserve, par les différentes parties ;

Ayant entendu les explications du maire ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants moins 1 abstention,

- accepte la cession, à l'euro symbolique au profit de la commune de Roderen, des terrains cadastrés :

Section 04	Parcelle 336/71	4,12 ares
	Parcelle 341/116	1,43 ares
	Parcelle 319/120	0,09 are
	Parcelle 322/121	0,08 are
	Parcelle 323/122	0,08 are
	Parcelle 326/123	0,08 are
	Parcelle 327/162	0,09 are

cédés par la Société SOVIA, représentée par Monsieur Stephan GEORGENTHUM représentant du Groupe SOVIA, 65 rue de la Semm 68000 COLMAR, constituant la voirie, les réseaux secs et humides et les espaces communs du lotissement rue du Kirchacker ;

- autorise le Maire à signer l'acte notarial relatif à la cession à la commune, par la Société SOVIA ;
- décide de verser la voirie rue du Kirchacker dans le domaine public de la commune.

Roderen, le 12/05/2026

Le Maire, Christophe KIPPELEN

Doris WOLFERSPERGER, Secrétaire de séance